



Les ateliers de l'Espace Jean Guichard

Notice sur les modalités d'utilisation et sur la participation financière des compagnies qui en sollicitent l'usage.

L'atelier de construction de décors		
3 FORMULES :	PARTICIPATION FINANCIÈRE FACTURÉE AUX COMPAGNIES USAGÈRES :	
	UTILISATION PENDANT UNE RÉSIDENCE :	UTILISATION HORS RÉSIDENCE :
1/ Utilisation de l'espace de l'atelier sans utilisation des machines.	20€ HT par jour d'utilisation.	200€ HT forfaitaire quelle que soit la durée d'utilisation de l'atelier + 20€ HT par jour d'utilisation.
2/ Utilisation de l'atelier et des machines de l'atelier par la compagnie (= la compagnie engage et rémunère une ou plusieurs personnes compétentes pour utiliser les machines et travailler dans l'atelier).	20€ HT par jour d'utilisation.	200€ HT forfaitaire quelle que soit la durée d'utilisation de l'atelier + 20€ HT par jour d'utilisation.
3/ Utilisation de l'atelier et des machines de l'atelier par une ou plusieurs personnes compétentes engagées par le TRPL (= la compagnie nous demande de réaliser pour elle une commande).	Sur devis.	Sur devis.
Le premier jour d'utilisation de l'atelier sera de préférence un lundi .		
Horaires et jours d'utilisation de l'atelier possibles : du lundi au vendredi de 9h à 17h30. C'est un membre de l'équipe du TRPL qui ouvre et ferme l'atelier à la compagnie.		
Contact et référent pour l'étude de toute demande et l'établissement des devis : Richard Hourlier Directeur technique 07 82 42 43 81 // 02 41 75 35 44 r.hourlier@trpl.fr		
Contact pour la rédaction de la convention de mise à disposition : Alice Delabre Attachée d'administration 02 41 75 35 40 accueil@trpl.fr		

L'atelier de couture

3 FORMULES	PARTICIPATION FINANCIÈRE FACTURÉE AUX COMPAGNIES USAGÈRES :	
	UTILISATION PENDANT UNE RÉSIDENCE :	UTILISATION HORS RÉSIDENCE :
1/ Utilisation de l'atelier et des machines de l'atelier par la compagnie (= la compagnie engage et rémunère une ou plusieurs personnes compétentes pour utiliser les machines et travailler dans l'atelier de couture).	10€ HT par jour d'utilisation.	200€ HT forfaitaire quelle que soit la durée d'utilisation de l'atelier + 10€ HT par jour d'utilisation.
2/ Utilisation de l'atelier et des machines de l'atelier par une ou plusieurs personnes compétentes engagées par le TRPL (= la compagnie nous demande de réaliser pour elle une commande).	Sur devis réalisé par Richard Hourlier.	Sur devis réalisé par Richard Hourlier.
3/ La compagnie demande à Anne-Claire Ricordeau de réaliser ses costumes.	Sur devis réalisés par Anne-Claire Ricordeau et Richard Hourlier.	Sur devis réalisés par Anne-Claire Ricordeau et Richard Hourlier.
Le premier jour d'utilisation de l'atelier sera de préférence un lundi , le dernier jour de préférence un vendredi .		
Horaires et jours d'utilisation de l'atelier possibles : du lundi au vendredi de 9h à 17h30. C'est un membre de l'équipe du TRPL qui ouvre et ferme l'atelier à la compagnie.		
Contact et référent pour l'étude de toute demande et l'établissement des devis : Richard Hourlier Directeur technique 07 82 42 43 81 // 02 41 75 35 44 r.hourlier@trpl.fr // Anne-Claire Ricordeau Costumière ac.ricordeau@trpl.fr		
Contact pour la rédaction de la convention de mise à disposition : Alice Delabre Attachée d'administration 02 41 75 35 40 accueil@trpl.fr		